

Lits de répit

L'offre de soin en « lits de crise pédopsychiatriques » au sein du service pour adolescents du Centre hospitalier le Domaine.

Dans le cadre de la Réforme des soins de santé pédopsychiatriques et l'ouverture de lits de crise, l'Unité pour adolescent du Domaine à Braine-l'Alleud offre 3 lits d'hospitalisation pédopsychiatrique d'une semaine (renouvelable 1 fois) pour des adolescents entre 12 et 18 ans. Ces lits s'adressent à des jeunes en souffrance psychique, domiciliés sur le territoire du Brabant Wallon, sur indication préalable et obligatoire par un médecin pédopsychiatre.

Ces lits de répit ont pour double vocation :

- D'offrir un temps et un espace permettant au jeune et à son environnement (familial et/ou institutionnel) de prendre distance avec ce qui (a) fait crise.
- De dégager du temps au mandant pour élaborer et mettre en place une prise en charge au long cours. Le mandant reste responsable de la continuité du suivi.

Les adolescents en lit de répit bénéficient d'une prise en charge par le médecin et par un psychologue durant son hospitalisation. Ils bénéficient également des activités proposés aux autres jeunes, à leur demande.

Modalités d'admission

Une demande de lit de répit permet une admission de manière rapide via un entretien d'admission avec un des deux pédopsychiatres du Service. La demande doit être introduite par appel téléphonique au **02/ 386 09 75**.

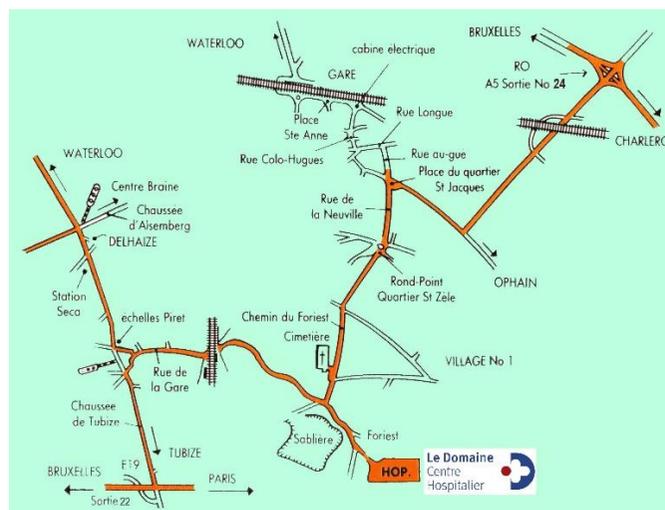
En cas d'indisponibilité de place, il sera demandé à l'interlocuteur de rappeler car il n'y a pas de liste d'attente. Aucune admission en lit de répit n'est possible le vendredi.

Lors du contact téléphonique, une première fiche d'admission reprenant les éléments de base, sera remplie par téléphone avec l'appelant. Celui-ci sera ensuite invité à compléter et à renvoyer par mail un document anamnestique plus complet en vue de l'entretien d'admission.

Les entretiens d'admission ont lieu en présence **obligatoire** du jeune, d'un représentant de l'institution qui l'héberge et/ou de la famille. Il sera éventuellement demandé qu'un autre intervenant prenne part à cet entretien (SAJ, SPJ, TJ, etc.).

Un contrat d'hospitalisation, reprenant les modalités et durée du séjour, partenaires et projet de sortie, sera conclu à l'issue de l'entretien d'admission et suivi de l'entrée immédiate du jeune au sein du service. Un bilan sera proposé par l'équipe à l'issue de l'hospitalisation.

Étant donné la durée du séjour et l'encadrement prévus par le cadre légal, un séjour en lit de répit ne peut viser une prise en charge à visée diagnostique ou psychothérapeutique. Il ne donnera pas lieu à une indication en matière de réorientation ni à la rédaction de rapport ou d'expertise particulière ou spécifique. L'admission est conditionnée par une couverture soin de santé et mutuelle en ordre.



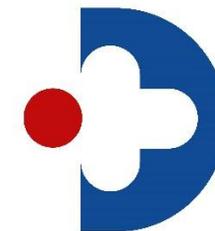
Chemin Jean Lanneau 39
B-1420 Braine-l'Alleud
T +32 2 386 09 75
F +32 2 386 09 53

www.domaine-ulb.be

Éditeur responsable : Dr Nicolas Clumeck

Version janvier 2025

Le Domaine
Centre
Hospitalier



Pédopsychiatrie

Psychiatrie
de l'adolescent

Hospitalisation

Consultations

Lits de répit

Consultations

Une équipe pluridisciplinaire propose des consultations spécialisées pour des enfants, adolescents et leurs familles.

L'équipe prend en charge la mise au point diagnostique, les éventuels bilans intellectuels, affectifs et instrumentaux, et le traitement.

Des traitements psychiatriques, psychothérapeutiques individuels, familiaux ou de couple et en psychomotricité sont disponibles.

Le travail s'effectue selon des référents analytiques, psychodynamiques, systémiques ou cognitivo-comportementaux menés en collaboration avec le réseau extérieur et peut être articulé, en cas de nécessité, avec les autres structures de soins pédopsychiatriques de l'Hôpital.

Rendez-vous À l'accueil : 02/386.09.78

Hospitalisation

L'hospitalisation concerne tout adolescent de 13 à 20 ans qui souffre d'un trouble psychiatrique ou psychologique important et qui est confronté à des difficultés familiales, institutionnelles, scolaires et/ou sociale nécessitant une séparation momentanée du milieu d'origine.

Au cours du séjour, l'adolescent, sa famille et son entourage sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire dont le travail de collaboration vise à identifier et comprendre la problématique de chacun, à élaborer des solutions et des projets de vie, à préparer la sortie et à mettre en œuvre les éventuelles nouvelles structures d'aide.

Le traitement associe un suivi psychothérapeutique individuel et familial à un travail relationnel avec l'adolescent à travers la vie communautaire avec ses pairs et diverses activités pédagogiques ou thérapeutiques.

- Des entretiens individuels hebdomadaires sont proposés au jeune par :
 - un **psychologue** avec qui il effectue un travail d'élaboration de type psychothérapeutique.
 - un **infirmier ou éducateur de référence** qui l'accompagne dans sa réflexion face aux événements de la vie quotidienne.
 - le **médecin** pédopsychiatre avec qui l'adolescent évalue l'évolution de son projet hospitalier, de son traitement médicamenteux éventuel et du cadre du séjour.

- Des **entretiens systémiques** menés par un deuxième psychologue sont régulièrement organisés et réunissent l'adolescent et sa famille ou tout autre intervenant extérieur. Ces entretiens visent à relancer la dynamique familiale, à élargir le champ de la réflexion et à permettre à la famille de retrouver son rôle.
- Des **groupes thérapeutiques** rassemblent les jeunes dans une réflexion centrée sur les enjeux relationnels entre eux, avec leur famille ou avec l'institution.
- Les adolescents sont encadrés jour et nuit par une **équipe d'infirmiers, d'éducateurs et d'aides-soignants** chargée tant de l'écoute que de la sécurité.

Des **activités** sont organisées par l'équipe nursing (infirmiers, éducateurs, aides-soignants), l'ergothérapeute et le kinésithérapeute. Elles sont **sportives** (natation, sports d'équipe, musculation, relaxation, etc.), **artistiques** (atelier de musique, arts graphiques, ateliers d'expression, etc.) et **visent à l'autonomie du jeune** (activités de la vie journalière, atelier cuisine, etc.). Le projet thérapeutique s'appuyant notamment sur la vie communautaire et sur la relation des adolescents entre eux, les activités proposées par l'équipe sont obligatoires durant l'hospitalisation.

- Le Domaine accueille une antenne de l'**école intra-hospitalière Robert Dubois**. Des professeurs du secondaire rencontrent ainsi régulièrement les adolescents afin de retracer avec eux leur parcours scolaire et leurs difficultés éventuelles. Les professeurs prennent contact avec l'école du jeune et veillent au maintien à niveau pour favoriser une bonne réintégration scolaire en fin de séjour.
- Le Chalet, structure intra-hospitalière mais extérieure aux différents services, est un espace convivial de rencontre et de détente que les adolescents peuvent fréquenter en dehors des activités organisées par le service, en fin de journée.

- **Les assistants sociaux** accompagnent le jeune et sa famille dans toutes les démarches extérieures sociales, institutionnelles, judiciaires, etc. Ils sont pour l'adolescent le partenaire privilégié au cours du processus de resocialisation, et tout particulièrement lors de la préparation de sa sortie.

Service social : 02/386.09.38

Unité : 02/386.09.75

Mail : ado@domaine-ulb.be

Procédure d'admission

L'adolescent et son entourage sont rencontrés à deux reprises préalablement à toute décision d'admission afin d'évaluer la demande face au cadre thérapeutique et structurel. Un premier rendez-vous avec l'équipe, le jeune, ses parents et le réseau est organisé, suivi d'un deuxième entretien individuel avec le jeune associé à une visite de l'unité. Après concertation, l'équipe retransmet sa décision par téléphone aux personnes à charge du jeune.

L'acceptation de la candidature est conditionnée par

- le caractère adolescente de la problématique,
- l'accord du jeune à être hospitalisé,
- une nécessité de séparation temporaire du milieu d'origine,
- une problématique individuelle, familiale ou institutionnelle,
- la possibilité d'un travail avec la famille de l'adolescent ou tout autre intervenant.

Les critères d'exclusion sont l'autisme sévère, déficience cognitive modérée à sévère et des comportements antisociaux graves.

Les patients souffrant essentiellement de trouble alimentaire ou de trouble de dépendance pourront être adressés aux services spécialisés dans ces domaines au sein de l'hôpital.

Pour toute demande d'admission, contactez le service pour adolescents (02/386.09.75).